



ne.ch

L

HÂTEL

Révision du Plan directeur cantonal

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT

TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A l'attention des communes, parti politiques, associations et milieux intéressés

CONSULTATION OFFICIELLE SUR LE PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Vous êtes invités à vous prononcer sur la forme et le contenu du plan directeur cantonal 2017 au moyen du questionnaire ci-après. Seules les modifications apportées au dossier font l'objet de la consultation.

La saisie du questionnaire s'effectue en ligne. Un lien avec un identifiant sera transmis par e-mail à toutes les entités consultées. Si vous n'avez pas reçu d'identifiant ou que vous l'avez égaré, vous pouvez prendre contact avec notre service.

Les prises de positions relatives au projet de modification de LCAT peuvent être adressées sous la forme libre au Service de l'aménagement du territoire, Case postale, 2002 Neuchâtel (Service.AmenagementTerritoire@ne.ch)

Nous vous remercions de votre collaboration et de l'intérêt que vous portez à la révision du PDC-NE

IDENTIFICATION

Entité consultées (communes, partis politiques, groupe d'intérêts, ONG, etc.): **Les Verts NE** _____

Adresse postale: **Avenue de la Gare 3, 2000 Neuchâtel** _____

Adresse mail: **roxane.kurowiak@verts-ne.ch** _____

Personne de contact: **Roxane Kurowiak** _____

I PROJET DE TERRITOIRE

(Mettre une croix dans la case qui convient)

		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
1a	Modifications apportées au chapitre R - Relations extérieures: rayonner (pp.6- 8): réforme de l'État		X			
1b	Modifications apportées au chapitre E - Economie: inciter (pp.9-11): domaines d'activités stratégiques (DAS), Région capitale suisse (RCS) et énergies		X			
1c	Modifications apportées au chapitre A - Accessibilité: relier (pp.12-14): mobilité douce, transports publics et transports individuels				X	
1d	Modifications apportées au chapitre U - Espace urbain: valoriser (pp.15-18): objectifs de croissance et répartition		X			
1e	Modifications apportées au chapitre S - Solidarité territoriale: renforcer (pp.18-21): mixité sociale et politique médico-sociale				X	
1f	Modifications apportées au chapitre mise en œuvre régionale (pp. 25 et ss)		X			
1g	<p>Pp.9-11 / Economie : inciter E1 : Les Verts se demandent si les meilleurs sites sont vraiment mis à disposition des entreprises d'innovation pour éviter qu'elles ne partent lorsqu'elles deviennent "matures". En effet, force est de constater que 6 ans après le PDC de 2011, l'accessibilité en transports publics à tous les pôles de développement d'intérêt cantonal n'est toujours pas suffisante.</p> <p>E2 : Les Verts appuient l'utilisation de matériaux de recyclage, mais rendent également attentifs aux dégâts écologiques qui peuvent être engendrés, particulièrement lors de l'exploitation des matériaux lacustres. Pour cette raison, ils souhaiteraient savoir si le plan sectoriel d'exploitation des matériaux a été mis à jour.</p> <p>Pp.12-14 / Accessibilité : relier Les Verts sont scandalisés par la revue à la baisse de l'ensemble des objectifs en matière de transports publics. C'est pourquoi ils exigent la reprise de la notion de « plafonnement » en lieu et place de la « limitation de la croissance » à propos du trafic motorisé.</p> <p>Pp.15-18 / Espace urbain : valoriser Les Verts estiment que le paragraphe concernant le développement des espaces périurbains (page 16) n'est pas assez ambitieux. En effet, il devient urgent de cesser toute construction d'habitation en dehors des localités. Plus généralement, les Verts ne partagent pas l'objectif de croissance du Conseil d'Etat.</p> <p>Pp.18-21 / Solidarité territoriale : renforcer Les Verts sont favorables aux ajouts concernant la mixité sociale et le maintien à domicile. Dans ce sens, ils demandent la réalisation d'une fiche spécifique traitant de la Santé et de la PMS. voir "Propositions et suggestions".</p> <p>Par contre, les Verts sont absolument opposés à la suppression de l'objectif de 4 allers-retours par jour pour la desserte des espaces ruraux par les transports publics.</p> <p>Aucune remarque ou allusion n'est faite concernant les services postaux. Les Verts estiment pertinent de développer une stratégie cantonale pour le maintien d'un service postal de proximité efficace.</p> <p>Pp. 25 et ss / Mise en œuvre régionale</p>					

	<p>De nouveau, les Verts observent avec un certain mécontentement un affaiblissement des transports publics.</p> <p>De plus, les Verts s'opposent fermement à la régionalisation de l'accueil parascolaire. En effet, ces structures sont indispensables à proximité de CHAQUE collège.</p> <p>Val-de-Ruz : Les Verts souhaitent que la mention concernant les bus directs vers Neuchâtel ne soit pas supprimée.</p> <p>De manière générale, les Verts estiment peu claires les imbrications des différentes régions géographiques utilisées : les 4 régions, les régions RUN et les plans directeurs régionaux.</p>
--	--

II FICHES DE COORDINATION

La consultation porte sur les modifications (surlignées en jaune) de la partie liante des fiches (fond tramé). Seules les nouvelles fiches ainsi que les fiches faisant l'objet de modification des règles (objectifs, principes, compétences) sont soumises à la consultation

R.3 Renforcer l'attractivité touristique et la valeur du patrimoine culturel		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
Fiches R_31 et R_35						
2a	Fiche R_31: nouveaux principes d'aménagement liés à la mise en œuvre de la loi cantonale sur le tourisme (Ltour) et du programme de développement Jura&Trois Lacs (masterplan) (principes 1-3)			X		
2b	Fiche R_31: répartition des compétences (canton/communes) et les mandats liés		X			
2c	Fiche R_35: prise en compte des intérêts de l'ISOS dans le cadre de la densification (principe 6: pesée des intérêts)	X				
2d	<p>Fiche R31 : Nouveaux principes d'aménagement liés à la mise en œuvre de la loi cantonale sur le tourisme (Ltour) et du programme de développement Jura&Trois Lacs (masterplan) Les Verts exigent que les besoins de la protection de la nature (faune et flore) et de l'environnement, absents de la fiche, soient également pris en compte.</p> <p>Répartition des compétences Les Verts tiennent à ce que les communes conservent la latitude de développer des petits projets sans devoir en référer systématiquement au canton.</p>					

E.1 Soutenir un développement économique durable		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
Fiches E_11-13						
3a	Fiche E_11: principes d'aménagement des pôles cantonaux et régionaux (typologie des pôles, densité minimale et mobilité) (principes 2-3 et 5-6)		X			
3b	Fiche E_12: principes de gestion des zones d'activités (densité-cible, justification du besoin, mobilité) (principes 1-5)	X				
3c	Fiche E_13: principes de gestion du stationnement pour les grands générateurs de trafic (principe 4)	X				

3d	<p>Fiche E11 : Principes d'aménagement des pôles cantonaux et régionaux Avant de développer de nouvelles zones d'activités à gagner sur des terres agricoles, les Verts préconisent d'exploiter pleinement les opportunités offertes par les friches industrielles existantes.</p> <p>C'est pourquoi, concernant Chillou, les Verts déplorent qu'une fois de plus des terres agricoles de haute valeur (SDA) soient sacrifiées. De plus, le développement de cette zone fait preuve d'un manque de vision à long terme, puisque les passages à faune ayant été mis en place lors de la construction de l'autoroute aboutiront dans une zone destinée à être bétonnée. Ce qui serait un non-sens écologique et économique.</p> <p>Les Verts remarquent que les niveaux de dessertes semblent difficilement réalisables. Exemples : Chillou, Le Locle et Les Saignoles. C'est pourquoi, les Verts attendent que les principes de mise en œuvre, particulièrement le point 5, soient effectivement appliqués et que les zones soient desservies en transports publics et mobilité douce lors de la création d'un pôle de développement (contrairement à ce qu'il se passe actuellement).</p> <p>Fiche E12 : Gestion des zones d'activités Les Verts émettent des réserves quant à la pertinence et au non-arbitraire de la répartition proposée au point 2 de la mise en œuvre.</p>

E.2 Assurer un approvisionnement durable		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
Fiches E_21, E_25, E_30						
4a	Fiche E_21: nouvelles dispositions (principes et compétences) liées à la mise en œuvre de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) (plans communaux des énergies)	X				
4b	Fiche E_25: principes d'aménagement liés à la valorisation et au développement de l'énergie hydraulique (principes 1-5)	X				
4c	Fiche E_30: promotion de l'utilisation des bois indigènes pour les constructions publiques (principe 3)	X				
4d	<p>Fiche E21 : Énergies renouvelables et autonomie énergétique Les Verts sont plutôt opposés au maintien de l'utilisation d'énergies fossiles tel qu'indiqué au point d de la mise en œuvre.</p>					

E.2 Assurer un approvisionnement durable		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
NOUVELLE FICHE: E_43 Accompagner le changement climatique						
5a	Les objectifs de la fiche sont clairs	X				
5b	Les principes d'aménagement et de coordination sont appropriés	X				
5c	La répartition des compétences canton/communes est judicieuse	X				
5d						

A.1 Améliorer les liaisons extérieures		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
Fiche A_12						

6a	Fiche A_12: vocation des différents aérodrômes				X	
6b	Introduire dans la fiche la concertation indispensable avec les riverains. Les Verts sont opposés au développement de l'aéroport des Eplatures. Notamment en ce qui concerne un développement du secteur touristique (vol charter à vocation touristique).					

A.2 Organiser et gérer la mobilité		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
Fiches A_21-23/A_25 et A_27						
7a	Fiches A_21-23: modifications apportées aux principes d'aménagement et la répartition des compétences liés à la mise en œuvre de la Stratégie mobilité 2030		X			
7b	Fiches A_24-25/27: modifications apportées aux principes d'aménagement liées à la promotion des pôles d'intermodalité et de la mobilité douce	X				
7c	<p>Fiche A21 : Viser un report modal fort vers les TP et la mobilité douce</p> <p>Dans le cadre des discussions ayant trait à la loi sur la Mobilité Douce et le PDCMD, il est stipulé que la part modale dédiée à la mobilité douce, actuellement inférieure à 2 %, doit être relevée au niveau de la moyenne suisse, soit 10%. Ce chiffre doit figurer dans le chapitre « But ».</p> <p>Fiche A22 : Réaliser le RER neuchâtelois</p> <p>Les Verts sont en faveur des propositions d'extension et d'amélioration du RER neuchâtelois dans le cadre de PRODES. Ils attendent du Conseil d'Etat qu'il fasse tout son possible pour promouvoir ces projets à Berne.</p> <p>Fiche A24 : Gérer le stationnement</p> <p>Pour répondre à l'objectif de la diminution du transport individuel motorisé (TIM) à l'intérieur des localités, la limitation de la durée de stationnement, mais aussi l'abandon de la gratuité de parage est indispensable. De même, le fait d'obliger la création (non pas d'une place de parc minimum par logement mais) d'une place de parc maximum par logement permettrait d'encourager tout un chacun à se passer durablement de TIM.</p>					

A.3 Réorganiser le réseau routier		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
Fiches A_31-32						
8a	Fiches A_31-32: modifications apportées aux principes liés à la mise en œuvre de la Stratégie mobilité 2030 et à la révision de la LRVP, ainsi qu'au FORTA et au projet d'agglomération RUN3: adaptation du réseau routier national (H10/H20) et cantonal (H10 Peseux/H18)				X	
8b	<p>Fiche A31 : Réorganisation du réseau routier</p> <p>Les Verts sont généralement opposés à toute construction de nouvelles routes ou extension du réseau routier. En effet, ils estiment que toute amélioration du réseau routier entraîne plus de fluidité, donc plus de trafic, au détriment de l'utilisation des transports publics et du développement de l'offre en mobilité douce.</p> <p>Fiche A32 : H20 - H18</p> <p>Certes, les Verts ont soutenu Mobilité 2030 et, de ce fait, ne s'opposent pas farouchement à la construction de la H20. Par contre, le contournement de La Chaux-de-Fonds Est (H18) est loin d'être justifié, la plupart du trafic en ville de La Chaux-de-Fonds résultant du trafic interne.</p>					

U.1 Coordonner urbanisation, mobilité et environnement		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
---	--	-----------	------------------	---------------------	--------------	--------------

NOUVELLE FICHE: U_12 Concentrer le développement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti et renforcer la qualité urbaine						
9a	Les objectifs de la fiche sont clairs	X				
9b	Les principes d'aménagement et de coordination sont appropriés (pôles de logements, densité minimale, qualité)	X				
9c	La répartition des compétences canton/communes est judicieuse	X				
9d	<p>Tout en densifiant, il est important de préserver des poumons verts, ainsi que des espaces de délasserment et de rencontres en suffisances, pas obligatoirement aménagés à grands frais, au cœur des villes. Ceci pour s'adapter au changement climatique et pour favoriser la cohésion sociale.</p> <p>La création de toits végétalisés ou photovoltaïques doit être imposée dans le processus de densification, pour les toits plats.</p>					

U.1 Coordonner urbanisation, mobilité et environnement		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
Fiches U_11/13-15						
10a	Fiche U_11: principes de dimensionnement de la zone à bâtir, (principes 1-2) de localisation (principe 3) et des modalités de coordination entre autorités et instruments (principes 4-10)		X			
10b	Fiche U_11: compétences dans la mise en œuvre des pôles (mandat 4)	X				
10c	Fiche U_13: principes de concentration du développement dans les pôles de gare et pôles mixtes proches des transports publics (principes 1-2); objectifs de densité (principe 4)	X				
10d	Fiche U_14: principes de favoriser les quartiers durables et la mixité sociale par l'intermédiaire d'un bonus d'utilisation du sol de 20% (principe 4)		X			
10e	Fiche U_14: soutien à la politique du logement et à la planification médico- sociale (principes 4 et 6)	X				
10f	Fiche U_15: définition des friches, densité minimale, politique foncière publique (principes 1-3 et 5)	X				
10g	Fiches U_11-15: les pôles de gares, pôles mixtes, pôles de logements et friches constituent des secteurs stratégiques pour la mobilisation foncière	X				
10h	<p>Fiche U11: Les Verts sont en accord avec les principes 2 -10, mais remettent en question les objectifs de croissance démographique.</p> <p>Fiche U14 - principe 4 : Les Verts estiment que tous les nouveaux projets doivent être réalisés sous forme de quartier durable, ceci dans l'intérêt d'une meilleure qualité du cadre de vie, Par conséquent, le bonus d'utilisation du sol de 20% peut être accordé à tous les projets, ce dernier étant une compensation des surcoûts liés à cette obligation.</p> <p>Remarque : définir loyer modéré et loyer abordable.</p>					

U.2 Améliorer la qualité de la vie et valoriser l'espace urbain		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
Fiche U_22 et U_27						
11a	Fiche U_22: répartition des compétences canton/communes	X				
11b	Fiche U_27: reformulation des principes d'aménagement selon l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)	X				
11c						

U.3 Elever le niveau général des équipements et services		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
Fiche U_31						
12a	Mandat M1 (pôles administratifs cantonaux) et M3 (étude sur les sites d'implantation hospitaliers)		X			
12b	<p>Page 205 – Mise en œuvre :</p> <p>Dans le but de maintenir des salles de classes près du lieu de domicile des enfants, la localisation des établissements de la scolarité obligatoire ne nécessitent pas obligatoirement d'une desserte TP avec cadence inférieure à l'heure hors agglomération, POUR AUTANT que des transports scolaires adéquats soient disponibles. L'articulation de l'accueil parascolaire avec la vie familiale et les contraintes des parents sont à privilégier.</p> <p>Le financement des transports scolaires ad hoc doit être à la charge du Canton lorsque le transfert des élèves entre différentes localisations du cercle scolaire découle de dispositions cantonales, pédagogiques ou organisationnelles.</p> <p>Page 206 - Mandats M1 :</p> <p>En matière d'implantation de sites hospitaliers, au sens large, non seulement les villes, mais également les régions, doivent être intégrées aux réflexions, suite à l'adoption début 2017 de l'initiative H+H (site de Landeyeux et desserte du Val-de-Travers). Les compétences et responsabilités entre les communes et le Canton doivent par ailleurs être précisés pour la version définitive.</p>					

S.1 Garantir l'accessibilité et les services de base		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
NOUVELLE FICHE: S_12 Développer l'offre d'appartements avec encadrement						
13a	Les objectifs de la fiche sont clairs		X			
13b	Les principes d'aménagement et de coordination sont appropriés		X			
13c	La répartition des compétences canton/communes est judicieuse	X				
13d	<p>Page 219 - Mise en œuvre:</p> <p>Les appartements avec encadrement devant répondre à la notion de "maintien à domicile", il convient de les répartir sur l'ensemble du territoire, de manière à éviter le déracinement social des personnes qui vont les occuper. Dans cette perspective, la présence de l'offre dans les villages d'une certaine importance ne doit pas être réduite au seul prétexte que la desserte en transports publics serait insuffisante.</p> <p>Dans la mise en œuvre, il conviendra de respecter autant que possible la planification des communes qui sont plus proches de la population, pour autant qu'elle soit étayée, sans interventionnisme cantonal superflu.</p>					

S.1 Garantir l'accessibilité et les services de base		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
--	--	-----------	------------------	---------------------	--------------	--------------

Fiche S_13					
14a	Gens du voyage: création d'une aire de passage réservée à la minorité nationale			X	
14b	Les Verts désapprouvent l'introduction de la différence faite entre gens du voyage suisses et étrangers ainsi que l'abandon (par rapport à la fiche en vigueur actuellement) des recherches visant à mettre à leur disposition une aire d'accueil. La mise en place d'une aire de passage n'est pas suffisante. Les Verts regrettent également l'abandon de l'objectif de « sensibilisation de la population locale aux besoins des gens du voyage » auquel aurait pu s'ajouter l'objectif complémentaire de sensibiliser les gens du voyage aux besoins (uses et coutumes) de la population locale.				

S.2 Organiser la multifonctionnalité du territoire rural: fiche S_21		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
15a	Surfaces d'assolement (SDA): liste des intérêts cantonaux prépondérants soumis ou non à la compensation			X		
15b	Les Verts conçoivent que les SDA puissent être utilisées pour pérenniser des vignes dans le cadre du PAC viticole. Cependant, ils exigent que les mises en vigne de nouvelles surfaces ne se fassent pas sur les SDA, hors des surfaces définies par le PAC Viticole, contrairement à ce qui s'est fait à Souaillon par exemple.					

S.2 Organiser la multifonctionnalité du territoire rural: fiche S_21		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
NOUVELLE FICHE: S_29 Gérer les résidences secondaires et les zones de constructions basses						
16a	Les objectifs de la fiche sont clairs				X	
16b	Les principes d'aménagement et de coordination sont appropriés		X			
16c	La répartition des compétences canton/communes est judicieuse	X				
16d	Des objectifs moins théoriques ou incluant des exemples pratiques seraient plus clairs.					

S.3 Valoriser le patrimoine naturel et le paysage		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
Fiche S_36						
17a	Principes de définition de l'espace réservé aux eaux et définition des secteurs densément bâtis (principes 1-6)	X				
17b						

S.3 Valoriser le patrimoine naturel et le paysage		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
NOUVELLE FICHE: S_39 Valoriser et protéger l'espace forestier						
18a	Les objectifs de la fiche sont clairs	X				
18b	Les principes d'aménagement et de coordination sont appropriés	X				
18c	La répartition des compétences canton/communes est judicieuse	X				

18d	
------------	--

III CARTE DE SYNTHÈSE

(Mettre une croix dans la case qui convient)

		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
19a	Le contenu de la carte de synthèse est clair	X				

IV QUESTIONS GÉNÉRALES

(Mettre une croix dans la case qui convient)

		En accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	En désaccord	Pas concerné
20a	Vous estimez être bien informés des enjeux stratégiques et des orientations fixées par le Conseil d'État pour le canton en matière de développement territorial (Projet de territoire) et de mise en œuvre des objectifs de la LAT révisée	X				
20b	La pesée des intérêts entre les différentes activités à incidence spatiale est judicieuse et équilibrée		X			
20c	Les principes du développement durable sont correctement pris en compte dans le plan directeur cantonal		X			
20d						

Remarques éventuelles sur d'autres fiches mises à jour / statu quo

Fiche E22 : Assurer l'approvisionnement électrique

Les Verts refusent que la centrale à gaz de Cornaux, projet abandonné par ses promoteurs car non-rentable, continue de figurer dans le PDC ! Il s'agit d'un projet du passé.

Fiche E31 : Extraire et valoriser les ressources en matériaux

Les Verts sont opposés aux projets au sens de l'art. 5 OAT et estiment qu'un plan de recyclage et de réutilisation des matériaux de construction doit être étudié par le Canton avant d'envisager d'étendre les exploitations existantes. Il convient de s'inspirer pour cela de ce qui se fait dans les cantons de Zurich et de Genève.

Fiche E32 : Gérer et valoriser les déchets

En relation avec la fiche E32, les Verts préconisent une gestion cantonale des « grandes » déchèteries, hors éco-points, afin que chaque habitant-e-s du canton puisse s'y rendre, que son lieu de résidence soit ou pas à proximité.

Fiche S32 : Les Verts estiment que l'occasion est donnée par l'intermédiaire du PDC de réviser les dispositions régissant la pratique du motocross, activité particulièrement bruyante et source de nuisances, afin d'éviter que certaines régions, tel que le Val-de-Travers, ne subissent plusieurs fois par années les désagréments qui en découlent. Il en va de même pour les quads et motocross "sauvages" qui se déplacent illégalement dans nos forêts.

Éventuelles autres remarques sur le plan directeur

Les Verts ne partagent pas l'objectif de croissance du Conseil d'Etat.

Propositions et suggestions

Les Verts remarquent qu'il y a une grosse lacune concernant la santé. En effet, une modification du plan directeur cantonal en relation avec la mise en place de la planification médico-sociale aurait été la bienvenue. Par exemple, des transports publics adaptés aux personnes à mobilités réduites sont nécessaires dans tout le canton, si l'objectif est de leur permettre de rester dans leur village, au lieu de devoir s'installer dans un home. Dans ce sens, les Verts demandent la création d'une fiche "Santé et Planification Médico-Sociale". La Fiche S12 est insuffisante.

Les Verts souhaitent également qu'un projet de voie verte, utilisant le tracé ferroviaire actuel Neuchâtel – Chambrelieu – La Chaux-de-fonds, soit intégré dans la fiche A27 (Promouvoir la mobilité douce). Cette voie verte dépend bien entendu directement de la fiche A22 (réalisation ou non d'un RER neuchâtelois) et peut à la fois être considérée comme touristique (SuisseMobile) et utilitaire tout en répondant aux objectifs du PDCMC:

http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAT/Documents/12_Plans_directeurs_sectoriels/PDC_mobilite_cyclable.pdf

http://www.ne.ch/medias/Documents/17/03/17_010_Rapport_Mobilite_Douce.pdf (financement/réalisation)

Selon le tracé, les communes concernées sont La Chaux-de-Fonds, Val-de-Ruz, Rochefort, Milvignes, Corcelles, Peseux et Neuchâtel (si la variante Neuchâtel-Corcelles-Bôle n'est pas retenue).

Cette voie "verte" pourrait relier le haut et le bas en utilisant les structures actuelles. Cela permet de:

- préserver une ligne historique
- réaffecter la voie pour la mobilité douce car elle a une pente acceptable pour les cyclistes et les pétons qui souhaitent rejoindre Neuchâtel au Val-de-Ruz puis la Chaux-de-Fonds (et inversement)
- préserver le tunnel ferroviaire actuel pour traverser la vue des Alpes (ce qui en ferait probablement le plus long tunnel sans voiture/train de Suisse et probablement d'Europe et du Monde...).
- détourner la route de SuisseMobile et les cyclotouristes sur une route sûre et conviviale (viaducs, tunnels, panorama, calme, sans voitures, etc.)
- répondre à Chambrelieu, Montmollin et Montezillon, laissés pour compte avec le RER-transrun.
- d'offrir une alternative au col de la vue des Alpes pour rejoindre LCDF au le VDR à vélo (pente, météo, durée du trajet).
- rapprocher les Convers et Grand'Combe

Les points sensibles:

- basculement à Corcelles entre la voie verte et le projet phare (si la ligne Neuchâtel-Corcelles-Bôle-VdT devait être réalisée)
- basculement à La Chaux-de-Fonds entre la voie verte et la route SuisseMobile au niveau du cerisier (sortie du tunnel)
- Concernant le tunnel lui-même, sachant qu'il pourrait être réaffecté comme issue de secours pour le tunnel routier, il conviendrait de définir si une cohabitation MD/issue de secours est légale.